



---

## TERMES DE REFERENCE

---

### Projet Séisme

# CONSULTANTS PSYCHOLOGUES

## 1. CONTEXTE

Handicap International (HI), est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale qui vient en aide aux personnes en situation de handicap et aux populations vulnérables à travers le monde. Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ». Le Maroc est une mission du Programme Régional Maghreb dont le bureau régional est à Tunis. HI est présent au Maroc depuis 1996.

Le 8 septembre 2023, un tremblement de terre de magnitude 7,2 a été enregistré au Maroc, qualifié “du tremblement de terre le plus fort depuis un siècle dans le pays” selon le directeur de l'Institut national de géophysique du Maroc. L'épicentre du séisme se situe dans la région d'Ighil (province d'Al Haouz, région de Marrakech Safi), dans le Haut Atlas marocain, à environ 70 km au sud-ouest de Marrakech. Quelques jours après le séisme, le Ministère de l'Intérieur évaluait le nombre de morts à 2.946 personnes, avec 5.674 blessés et 381.000 personnes affectées. Parmi les 5 provinces affectées, celles d'Al Haouz, Chichaoua et Taroudant sont les plus touchées. Ces trois communes enregistrent à elles seules 97% du nombre de décès. Les services de santé mentale et de soutien psychosocial, pourtant nécessaires pour soutenir une population blessée et choquée par cet évènement soudain et traumatique, sont largement absents.

Comme souvent dans ce type de contexte post-catastrophe, les inégalités femmes/hommes et les risques de violences et d'abus déjà préexistants risquent d'être exacerbés : violences conjugales et intrafamiliales, mariages précoces, exploitation des enfants, grossesses précoces ou non désirées, perte d'autonomie financière des femmes, etc. sont autant de facteurs que la réponse humanitaire se doit de prendre en compte.

Durant les évaluations, 100% des déclarants ont affirmé ne pas avoir encore reçu de soutien psychologique ni psychosocial. Les entretiens avec les personnels de santé (ministère de la Santé, médecins du CNMH, chirurgiens...), et les organisations de la société civile (OSC) ont confirmé la priorité à donner au secteur de la santé mentale. Un évènement traumatique d'une telle ampleur, associé aux multiples conséquences sociales et économiques (perte de membres de la famille, de maisons, de travail...) Nécessite en effet une prise en charge adaptée, afin d'assurer la stabilisation émotionnelle des populations et réduire les risques de complication psychologique.

Pour répondre à ces besoins identifiés des caravanes psychosociale (caravane PSS) ont été mis en place dans les différentes régions touchées. Par cette intermédiaire les bénéficiaires pourront bénéficier de consultations en PSS et en réadaptation. Un



planning hebdomadaire sera réalisé par le chef de projet avec un itinéraire d'intervention ainsi que le protocole du dispositif. Tous les aspects logistique (hébergement, déplacement, nourritures, etc) seront gérés directement par les équipes projets afin que les consultants n'aient qu'à réaliser leurs interventions.

## 2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

### ➤ Bénéficiaires

Les bénéficiaires de cette prestation de service représentent un groupe diversifié, englobant des individus de tous âges, allant des personnes âgées aux enfants, en passant par les adolescents et les adultes. Qu'ils aient été directement ou indirectement affectés par le séisme, ces individus constituent un ensemble hétérogène qui sera pris en charge. Il est attendu que les publics les plus vulnérables et généralement victime d'exclusions soit inclus tel que les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences et les personnes âgées.

La majorité des bénéficiaires présentent des signes de psychotraumatisme intense, avec certains développant des troubles de stress post-traumatique. Par ailleurs, on constate une prévalence notable du deuil pathologique, entraînant des impacts significatifs sur le sommeil des personnes concernées. En outre, les personnes en situation de handicap semblent faire face à des conséquences exacerbées en raison du séisme, bien que certains de ces défis étaient présents avant la survenue de la catastrophe.

### ➤ Objectifs globaux et spécifiques

L'objectif de la consultance est de réduire les conséquences psychosociales du tremblement de terre en élaborant et mettant en œuvre des interventions adaptées. Cela implique la dispensation de prises en charge psychosociales individualisées et groupales, intégrant la réadaptation physique et fonctionnelle ainsi que la santé mentale. La consultance s'efforce d'atteindre les populations les plus vulnérables, en particulier les personnes blessées ou en situation de handicap, en adoptant une approche proactive « d'aller vers » via des caravanes PSS.

### **OBJ 1 : Identification et évaluation des besoins en matière de santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS)**

- Identifier les besoins et attentes des personnes victime de séisme en lien avec leur santé mentale.
- Évaluer les besoins des bénéficiaires en matière d'accès à des prises en charge adaptées.
- Soutenir les équipes locale et bénévoles à évaluer les besoins des bénéficiaires en santé mentale et au soutien psychosocial.
- Mettre en place des activités d'outreach (aller-vers) pour aller à la rencontre du public.
- Être en contact avec les Relais Communautaires pour les soutenir dans l'identification des besoins SMSPS des bénéficiaires.
- Avoir un rôle de veille en rendant compte au chef de projet et au spécialiste



MHPSS de toutes évolutions significatives dans le public cible.

## **OBJ 2 : Assurer l'accompagnement et le soutien psychologique individuel et collectif des bénéficiaires**

- Assurer l'accompagnement individualisé et personnalisé des bénéficiaires
- Assurer la prise en charge psychologique des bénéficiaires notamment des cas en situation de grande détresse psychologique (tel que les victimes de violences, mineur.e.s non accompagné.e.s, usagers de drogues, etc)
- Assurer des entretiens collectif (entretiens familiaux, de couple, etc)
- Garantir le respect et la confidentialité des bénéficiaires
- Assurer le référencement interne et externe (structure de soins spécialisés, OSC) en coordination avec l'équipe encadrante du projet

## **OBJ 3 : Mettre en place une dynamique communautaire**

- Animer des séances de sensibilisation et d'information sur la SMSPS
- Mettre en place des activités occupationnelles pour différents publics (enfants, adolescent, personnes âgées...)
- Participer aux groupes de travail et/ou réseaux professionnels dans le domaine de la santé mentale.
- Participer à des réunions thématiques/groupes de travail auprès d'acteurs dans le domaine.
- Mettre à jour ses connaissances sur le réseau de prise en charge des bénéficiaires sur le séisme.

Les consultants psychologues, au sein des caravanes, auront pour mission de réaliser des consultations individuelles, des séances de groupe, des groupes de parole et des activités occupationnelles. Trois équipes seront déployé pour intervenir dans les provinces d'Al Haouz, Chichaoua et de Taroudant.

- Résultats escomptés et indicateurs permettant de réceptionner et valider les résultats obtenus

Livrables :

- Time Sheet
- Remplir les dossiers patients avec encodage des données sur le système informatique
- Reporting d'activités hebdomadaire via la template fournis par HI

Indicateurs :

- Nombre de consultation individuelles / familiale
- Nombre d'activités collectives (groupe de parole, activités occupationnelles...)

## **3. PROFIL DU CONSULTANT**

- Master en psychologie
- Expérience de 2 ans minimum dans la prise en charge psychologique
- Dont au moins 1 an d'expérience dans le travail avec les jeunes et/ou adolescent



- Dont au moins 1 an d'expérience dans le travail sur le psycho-traumatisme
- Maîtrise du français. La maîtrise de l'arabe (darija)
- L'amazighs est un plus
- Expérience avec HI est un plus

#### **4. DUREE ET LIEU D'EXECUTION**

**Date démarrage :** Immédiatement

**Durée d'intervention :** 82 jour sur 4 mois pour 2 personnes

Si auto-entrepreneur individuel alors 41 jour/personne sur 4 mois

Si cabinet/société alors il faut que les 82 jour soit couvert par deux psychologues différents.

#### **Lieux d'exécution :**

Le lieu d'intervention est principalement la province de Taroudant, Chichaoua et Al Haouz en fonction du besoin. Il faut prévoir aussi des déplacements à Marrakech et à Rabat. Les contrats couvriront toutes les zones d'intervention.

**Le coût journalier doit prendre en considération des jours de briefing, terrain, rapport. Tous ces jours doivent avoir un coût jour/homme similaire.**

#### **5. PLAN de TRAVAIL**

En raison des défis d'accès aux populations sur le terrain, notre méthode d'intervention privilégie une approche proactive « d'aller vers » (outreach) afin de rejoindre directement les bénéficiaires dans les zones les plus reculées. Cette stratégie sera mise en œuvre au moyen de caravanes PSS, constituées d'équipe composés d'un psychologue et d'un professionnel de la réadaptation (kinésithérapeute ou ergothérapeute), accompagnés l'équipe support de HI pour assurer la mobilité et d'agent communautaire. Basées à Marrakech, ces caravanes seront coordonnées depuis la base. Un bureau sera aussi disponible à Taroudant point de départ des interventions sur la province de Taroudant.

Un planning hebdomadaire sera élaboré, indiquant aux consultants les postes avancés où ils seront hébergés et nourris ainsi que les points de départ des caravanes. La durée des caravanes est variable entre 2 et 6 jours. Les caravanes pourront se dérouler durant le weekend. Depuis ces points avancés, les équipes pourront se rendre dans les zones les plus éloignées pour conduire leurs consultations. En l'absence de structures adéquates, du matériel, notamment des tentes, sera mis à la disposition des équipes. Les déplacements depuis les bases Marrakech et Taroudant vers les zones d'interventions sont pris en charge par HI.

En amont et à la suite des caravanes des briefing et débriefing seront réalisés avec les équipes de HI en présentiel ou à distance.

Dans le cadre de sa prestation, le consultant sera amené à collaborer avec les équipes de Handicap International coordonner par le chef de projet et encadrer par le MHPSS Specialist ainsi qu'avec les partenaires de Handicap International.



## **6. OFFRE FINANCIERE, MODALITE DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT DES FRAIS**

### **6.1 offre Financière**

Les prix proposés doivent être fermes et définitifs pour toute la période de validité de l'offre (trois mois à partir de la date de soumission) et ne peuvent être en aucun cas surenchéri de taxes, charges ou autre.

Les prix agréés constituent une obligation contractuelle.

L'offre doit être soumise en TTC et en dirhams marocain sous le format d'un devis en spécifiant le cout journalier, le volume d'intervention et donc le prix total. Le devis sera au nom de Handicap International, ICE : 001745953000008

Un soutien pourra être apporté par notre équipe logistique pour les candidats qui ne sont pas encore en autoentrepreneur.

### **6.2 Modalité de facturation et de paiement**

Les modalités de paiement seront discutées à l'élaboration et signature du contrat avec le prestataire retenu et selon un planning des livrables. Chaque paiement doit correspondre à un ou plusieurs livrables durant toute la période d'exécution de la prestation. Un paiement final sera effectué à la fin et acceptation de tous les livrables attendus de la prestation. Dans notre cas, un paiement contre fiche de temps mensuel, modèle à partager lors de la signature de contrat, le dernier paiement est effectué après la validation de la fiche de temps mensuel et la validation des livrables. Le paiement s'effectuera par virement ou chèque bancaire dans 7 jours après la réception de la fiche de temps mensuelle, la facture, le dernier paiement s'effectuera dans 30 jours après la réception de tous les documents requis et l'acceptation des livrables par HI.

### **6.3 Remboursement de frais**

L'offre financière proposée par le prestataire couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution de la prestation.

L'intégralité des coûts afférents à la réalisation de la mission étant incluse dans la rémunération visée à l'article précédent. Concernant l'hébergement et la restauration lors des caravanes, les frais seront gérés et supportés par HI directement, Aucun remboursement de frais annexes ne sera effectué.

Le consultant aura souscrit à ses obligations professionnelles, fiscales et sociales au regard desquelles il est seul responsable vis à vis des organismes concernés. Il s'engage à fournir à Handicap International toutes les pièces justificatives prouvant la légalité de ses activités et à informer Handicap International de tout changement dans sa situation ou son statut. Il s'engage également à fournir la preuve du paiement trimestriel de l'AMO et de l'impôt sur le chiffre d'affaires dans les 15 jours suivants le trimestre échu.



Il reste seul responsable pour souscrire pour son compte toute assurance qu'elle considérerait nécessaire compte tenu de son activité.

## 7. PENALITE DE RETARD

Le prestataire retenu s'engage formellement sur la durée de sa mission telle que proposé lors de cette soumission de l'offre et convenue à la signature du contrat. En cas de dépassement fautif qui ne serait pas justifié par la force majeure, une indemnité est due par le prestataire.

Le montant de cette indemnité est défini, à la signature du contrat par les parties à 1% par jour calendaire de retard, à concurrence de 15% de la somme totale de facturation.

Les pénalités ne sont appliquées que si le prestataire est directement responsable du retard. Si le retard est imputable à des facteurs externes au prestataire, ce dernier devra fournir par écrit une demande de révision du calendrier en mentionnant les causes du retard justifiant sa demande. Cette demande devra être validée par le chef de projet qui devra en outre approuver le nouveau calendrier proposé.

Au-delà de 15 jours de retards, HI se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice.

## 8. SOUS-TRAITANCE

Le prestataire retenu s'interdit de sous-traiter une ou plusieurs de ses obligations, partiellement ou en totalité sans accord préalable, exprès et écrit de HI.

## 9. CRITERES DE SELECTIONS

Une première sélection sera effectuée sur la base des critères 2 et 3 du tableau. Par la suite, un entretien individuel sera organisé avec les trois profils ayant obtenu les meilleures notes sur ces critères.

Une note globale sera ensuite attribuée pour déterminer le prestataire sélectionné.

<b>Critères d'évaluation des candidatures</b>		<b>Points</b>
<b>1.</b>	<b>Entretien individuel :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Compréhension des enjeux</b></li><li>- <b>Méthode d'intervention</b></li></ul>	<b>40</b>
<b>2.</b>	<b>Profil du prestataire/expert :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Pertinence du parcours et de l'expérience professionnelle (CV)</b></li><li>- <b>Expertise technique en matière de prise en charge du psychotrauma</b></li><li>- <b>Expertise technique en matière de prise en charge des enfants et adolescents</b></li><li>- <b>Expérience avec Handicap International</b></li></ul>	<b>40</b>



<b>3. Offre financière</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>

## 10. COMPOSITION DE L'OFFRE

L'offre des soumissionnaires doit contenir au moins les documents suivants :

- CV du ou des consultants
- Note d'une page reprenant les expériences pertinentes en lien avec la consultance
- Offre financière

## 11. DEPOT DES OFFRES

Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse suivante [m.guenfoudi@hi.org](mailto:m.guenfoudi@hi.org) avec [s.benabdelhafidh@hi.org](mailto:s.benabdelhafidh@hi.org) au plus tard le 09/12/2024 avec la mention consultants psychologues en objet d'e-mail.

Handicap International est engagée pour la protection des droits et s'oppose à toutes les formes d'exploitation, d'abus ou de corruption. Le(s) prestataire(s) sélectionnée(s) s'engage(nt) à signer et respecter les politiques de protection de Handicap International.

Handicap International encourage les candidatures des personnes handicapées.

## 12. CONDITIONS PARTICULIERES

Il est important de noter que cet appel d'offre n'implique aucune commission et que Handicap International n'a aucune obligation de fournir une explication sur son choix final.